Envoyé en préfecture le 29/08/2025
Reçu en préfecture le 29/08/2025
Publié le
ID : 059-215900127-20250828-ARR1862025-AR

Anor
La force de la nature

ARRÊTÉ

ARR 186 2025 portant interdiction de stationnement – Rue Léo Lagrange du n° 17 au n° 21

REF. PH/Nomenclature « Actes » Département du Nord : Libertés publiques et pouvoirs de police – Police municipale (6.1)

Monsieur le Maire de la Ville d'Anor,

- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la nécessité d'assurer la sécurité et la commodité de la circulation et du stationnement sur la voie publique,
- Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, d'interdire le stationnement des véhicules rue Léo Lagrange, sur le tronçon compris entre les n° 17 et n° 21,

ARRETE

Article 1 :

Le stationnement des véhicules est interdit **rue Léo Lagrange, entre les numéros 17 et 21**, sur les deux côtés de la chaussée, à compter de ce jour.

Article 2 :

La signalisation réglementaire conforme au Code de la Route sera mise en place par les Services Techniques de la Commune afin d'informer les usagers.

Article 3 :

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 :

Le présent arrêté sera affiché sur les lieux habituels d'affichage et le public pourra le consulter en Mairie aux heures d'ouverture.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général de la Mairie, Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville d'Anor, Monsieur l'Officier Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Fourmies seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Anor, le 26 août 2025

Le Maire,

Jean-Luc PERAT.

MAIRIE D'ANOR
LE MAIRE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Signé par : JEAN-LUC PERAT
Date : 29/08/2025
Qualité : SIGNATAIRE